

L'hon. M. Munro: Dans le groupe d'âge de 25 à 29 ans. Le mémoire auquel s'est référé le député de Skeena n'indiquait pas qu'il y a eu une diminution de la mortalité chez les enfants indiens en bas âge et d'âge scolaire. C'est dans ce groupe d'âge particulier, de 25 à 29 ans, que nous avons rencontré cette forte augmentation si inquiétante.

M. Orlikow: J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que, selon ce rapport, le taux croissant de la mortalité chez les adultes est relié au suicide et à la violence et reflète un grave mécontentement social, le premier ministre envisagera-t-il favorablement, au nom du Conseil du Trésor, d'augmenter les fonds disponibles pour permettre aux intéressés de travailler avec ce groupe de gens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, à mon avis, on n'empêchera pas nécessairement le taux des suicides de monter en obtenant plus d'argent du Conseil du Trésor pour l'affecter à la solution de ce problème.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. À mon avis, on peut dire sans risque d'erreur que le taux élevé de la mortalité chez les Indiens est directement fonction du manque d'installations médicales, et du manque de services médicaux en particulier. Je suis moi-même entré en contact avec le ministre par lettres et je veux savoir s'il s'oppose toujours à l'idée d'un médecin volant qui desservirait les collectivités nordiques isolées.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je répondrai à cela que ce même rapport, le rapport interministériel, fait apparaître que le taux de mortalité chez les Indiens est moins grand que celui enregistré pour les Blancs dans certaines des provinces Maritimes. Peut-être cela suscitera chez le député le même genre de conclusions et la constatation qu'il s'agit là d'un résultat inquiétant de l'administration de certaines des provinces Maritimes, à l'heure actuelle aussi bien que dans le passé. Tout ce que j'aurais à objecter...

L'hon. M. Hees: De quelles provinces s'agit-il?

L'hon. M. Munro: Les provinces Maritimes en général.

L'hon. M. Hees: Quelles provinces?

M. l'Orateur: À l'ordre. Je demande au ministre et à l'honorable représentant, qui a posé cette question, de renoncer à la débattre. Pour une question de cette importance il

[L'hon. M. Hees.]

existe, et il y aura à l'avenir, une certaine marge d'interprétation, mais non pas dans le cadre d'un débat.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question complémentaire pour le premier ministre. Celui-ci, tout en demandant au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire une déclaration demain, serait-il disposé également à proposer la mise sur pied d'un comité? Pourrait-il nous indiquer pour quelles raisons le gouvernement appréhende l'examen de cette question par un comité?

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je crois comprendre d'après sa réponse tantôt que le premier mémoire était daté du 20 octobre et que le deuxième datait de la fin de novembre.

L'hon. M. Munro: Du 25 novembre.

M. Lewis: Du 25 novembre. Puis-je demander au ministre si le deuxième mémoire a été envoyé par le directeur à la suite de directives qu'il aurait reçues de ses supérieurs, y compris lui-même et le sous-ministre?

L'hon. M. Munro: Non, monsieur l'Orateur. Ces mémoires n'ont pas été dictés ni envoyés au directeur général suppléant par ses supérieurs. Je lui ai parlé aujourd'hui et il m'a dit qu'il s'était aperçu de l'erreur qu'il avait commise dans son premier mémoire. Je l'ai appris aujourd'hui.

M. Lewis: Le ministre a mentionné une erreur. La correction qui figure dans le second mémoire et qu'il a lue n'empêche pas que le rapport est toujours d'environ 5 à 1 ou 2 et une fraction par rapport à .7. Le rapport reste de 5 à 1, sauf qu'il est question de mortalité infantile. Quand le ministre parle d'une rectification, dirait-il à la Chambre et aux Canadiens ce qu'elle est et si la diminution de la mortalité infantile compense la hausse du taux de mortalité chez les adultes?

L'hon. M. Munro: Non, monsieur l'Orateur. La baisse de la mortalité infantile et de la mortalité des enfants d'âge scolaire ne contrebalance pas l'augmentation dans ce groupe particulier. C'est ce que signale le second mémoire qui a été déposé. On y dit, exprimé en pourcentages, qu'il y a 381 décès pour 100,000 parmi les Indiennes au regard de 69 pour 100,000 de population globale. La comparaison de ces chiffres permet à tous de constater que le rapport n'est pas de 5 à 1.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Le ministre peut-il nommer les provinces Maritimes où le taux de mortalité serait plus élevé que parmi la population indienne?